



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 JUILLET 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, ~~Monsieur Benjamin COSTANTINI,~~
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
~~Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;~~
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT;
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, ~~Monsieur Philippe RASQUIN,~~
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
~~Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE OLIVIER,~~
Madame Cassandra LUONGO, ~~Monsieur Jawad TAFRATA,~~
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS,
~~Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,~~
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, ~~Monsieur Hugues DOUMONT,~~ Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint ;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude EERDEKENS.

1.1 OBJET : C.P.A.S. d'ANDENNE - Approbation des modifications budgétaires 2023/1 service ordinaire et service extraordinaire

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-26 §1^{er}, L1122-27, L1122-30, L1321-1 16^o et L 3221-5 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale telle que modifiée, spécialement ses articles 88 et 106 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2022 aux termes de laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête son budget 2023 ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2022 approuvant ce budget ;

Vu la délibération du 10 juillet 2023 aux termes de laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête les modifications budgétaires 2023/1 service ordinaire et service extraordinaire ;

Attendu qu'il s'avère indispensable d'apporter des adaptations à certains crédits prévus au budget initial de l'exercice 2023 ;

Que lesdites adaptations de crédits n'affectent en rien le montant de la dotation communale ordinaire 2023 telle que fixée au budget initial 2023 ;

Vu les modifications budgétaires 2023/1 service ordinaire et service extraordinaire, dressées par Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière du C.P.A.S. d'ANDENNE ;

Considérant que les modifications budgétaires 2023/1 service ordinaire et service extraordinaire telles que remises à la Direction des Services financiers de la Ville d'ANDENNE correspondent à la réalité des recettes et des dépenses auxquelles le C.P.A.S. peut s'attendre pour l'exercice 2023 et répondent par ailleurs aux prescrits des dispositions de la Loi organique, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, du R.G.C.C. et de la circulaire budgétaire ;

Vu l'avis de la Commission budgétaire du C.P.A.S. d'ANDENNE réunie le 26 juin 2023 ;

Attendu que les modification budgétaires 2023/1 présente la situation suivante :

MB 2023/1	Service ordinaire		
	Recettes	Dépenses	Résultats
Ex. propre	20.487.963,96	20.445.369,38	42.594,58
Ex. antérieurs	0,00	42.594,58	-42.594,58
Fonds réserve	0,00	0,00	0,00
TOTAL	20.487.963,96	20.487.963,96	0,00

MB 2023/1	Service extraordinaire		
	Recettes	Dépenses	Résultats
Ex. propre	490.000,00	676.675,00	-186.675,00
Ex. antérieurs	2.808,85	0,00	2.808,85
Fonds réserve	186.675,00	2.808,85	183.866,15
TOTAL	679.483,85	679.483,85	0,00

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE par 17 OUI (PS@D et MR) et 4 abstentions (AD&N) pour le service ordinaire et pour le service extraordinaire :

ARTICLE 1^{er} :

D'approuver le service ordinaire et le service extraordinaire de la modification budgétaire 2023/1 du Centre Public d'Action Sociale d'ANDENNE.

ARTICLE 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la Présidente du Conseil de l'Action sociale.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Pascal TERWAGNE

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS